



# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2004/2212(INI)
Tourisme et développement	Procédure terminée
Sujet	
4.50 Tourisme	
5.05 Croissance économique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>DEVE</b> Développement	ALDE <a href="#">CORNILLET Thierry</a>	06/10/2004

Evénements clés			
18/11/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/05/2005	Vote en commission		Résumé
31/05/2005	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0173/2005</a>	
08/09/2005	Résultat du vote au parlement		
08/09/2005	Débat en plénière		
08/09/2005	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0337/2005</a>	Résumé
08/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2004/2212(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/6/24110

Portail de documentation			

Amendements déposés en commission		<a href="#">PE357.891</a>	13/05/2005	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0173/2005</a>	31/05/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0337/2005</a> <a href="#">JO C 193 17.08.2006, p. 0256-0338 E</a>	08/09/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2005)4139</a>	20/10/2005	EC	

## Tourisme et développement

La commission a adopté le rapport d'initiative de Thierry CORNILLET (ADLE, FR) sur le tourisme et le développement. Le rapport examine l'impact du tourisme dans de nombreux domaines différents: croissance économique, protection de l'environnement et conservation du patrimoine, démocratie et équilibre politique, santé publique et éducation. Il se penche également sur le tourisme en tant que facteur de dérèglements et d'abus divers.

La commission demande que l'impact du tourisme et le principe du tourisme durable et de la bonne gouvernance soient systématiquement et de manière cohérente pris en compte lors de l'élaboration de la politique de développement de l'UE. Elle ajoute que, pour être durable, le développement doit améliorer la vie des populations locales, protéger leur environnement et leur santé et soutenir l'économie locale moyennant l'achat de denrées alimentaires et autres ressources locales. Les gains économiques engendrés par le tourisme doivent être réinvestis dans le développement local. En particulier, les députés européens demandent aux organisateurs de voyages de revoir leurs formules de voyages à forfait et de recourir autant que possible aux ressources matérielles et humaines locales. Le rapport souligne également l'urgence d'un soutien communautaire aux pays qui subissent des catastrophes naturelles affectant leur industrie touristique.

La commission demande la mise en place de politiques et de réglementations en faveur d'un tourisme durable afin de protéger et de conserver les ressources naturelles, les patrimoines culturels et les systèmes traditionnels d'occupation des terres. Tous les investissements européens dans le domaine du tourisme réalisés dans les pays en développement doivent être soumis aux mêmes règles que celles applicables au financement communautaire d'investissements au sein de l'Union européenne; autrement dit, ils ne doivent pas attenter aux droits de l'homme, à l'environnement, aux conditions minimales de travail, etc.

Les gouvernements des pays en développement sont invités à associer pleinement les populations locales aux activités touristiques et à veiller au partage équilibré des bénéfices économiques, sociaux et culturels générés. Les députés européens déplorent les récentes mesures de ségrégation prises par les autorités cubaines en vue d'empêcher tout contact personnel entre les touristes et les citoyens cubains travaillant dans le secteur du tourisme.

Enfin, la commission demande que le code mondial d'éthique du tourisme adopté par l'Organisation mondiale du tourisme et ses États membres à Santiago du Chili en 1999 soit intégré dans le droit interne de chaque pays. Elle préconise également que les gouvernements des pays concernés fassent annuellement circuler entre eux une liste des cas de refus de visa justifiés uniquement par des délits de tourisme sexuel, de crimes contre l'humanité ou de terrorisme.

## Tourisme et développement

En adoptant par 368 voix pour, 81 voix contre et 17 abstentions le rapport d'initiative de Thierry CORNILLET (ADLE, FR), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission et fond et estime avec elle que le tourisme est bon pour l'économie des pays en développement mais aussi pour la démocratie, l'environnement, le développement de la santé et de l'éducation de ces pays.

Cependant, pour que le tourisme entraîne le développement, certaines conditions doivent être remplies. Le Parlement insiste donc sur la nécessité de réinvestir les gains économiques engendrés par le tourisme dans le développement local et demande aux gouvernements des pays en développement d'associer pleinement les populations locales aux activités touristiques en veillant à redistribuer les ressources économiques, sociales et culturelles générées. Les revenus doivent ainsi contribuer à améliorer le niveau de vie des populations locales, leur santé et aider à développer leurs infrastructures.

Pour faire du tourisme un facteur de croissance, le Parlement demande la mise en place d'une série d'initiatives gérées directement par les collectivités locales, axées sur la réduction de la pauvreté, la conservation de la biodiversité et la promotion des droits humains. Il faut également que la Commission axe sa politique de développement sur le tourisme en favorisant un rapprochement avec les ACP concernés par cette question. Parmi les autres actions envisagées, le Parlement suggère la création de partenariats public-privé dans le secteur touristique. Il est également important d'envisager un soutien communautaire aux pays qui subissent des catastrophes naturelles affectant leur industrie touristique.

Le tourisme n'est pas nécessairement un ennemi de l'environnement car la préservation de l'environnement et du patrimoine est une condition de sa rentabilité. Le Parlement demande dès lors la mise en place de politiques en faveur d'un tourisme durable pour préserver les ressources naturelles et le patrimoine. D'autres actions sont envisagées comme l'optimisation des moyens techniques et scientifiques en vue de prévenir la destruction du patrimoine environnemental et architectural. Par ailleurs, tous les investissements européens dans le domaine du tourisme réalisés dans les pays en développement devraient être soumis aux mêmes règles que celles applicables aux financements communautaires d'investissements au sein de l'Union : ainsi donc, tout investissement qui attenterait aux droits de l'homme ou aux conditions minimales de travail ou au patrimoine historique ou à l'environnement d'un pays tiers ne devrait recevoir aucun soutien. Dans la foulée, le Parlement demande un soutien technique communautaire aux pays qui subissent le tourisme de masse.

Pour prouver aux consommateurs européens que leur voyage aide au développement des régions visitées et respecte les normes éthiques, le

Parlement demande aux États membres et à la Commission d'introduire un "label européen certifié de tourisme équitable". La rencontre entre les touristes et les populations locales peut également aider à la démocratisation. De ce fait, le Parlement condamne les récentes mesures prises par les autorités cubaines pour empêcher tout contact personnel entre les touristes et les citoyens cubains travaillant dans le secteur du tourisme.

Pour garantir un développement équitable et durable, le Parlement met les gouvernements et la Commission en garde contre certains effets pervers du tourisme et leur demande d'y remédier. Pour le Parlement, la Commission doit rétablir la ligne budgétaire consacrée à la lutte contre le tourisme pédophile et prendre des mesures concrètes pour lutter contre le dumping immobilier lié au tourisme.

Enfin, le Parlement demande aux gouvernements des pays en développement de faire respecter les droits de l'homme et les droits de travailleurs et que des actions soient envisagées dans le domaine sanitaire (aide de la Communauté pour la vaccination de l'enfance contre les principales maladies, soutien financier européen à l'initiative de l'OMT, ST-EP ?« Le tourisme durable, instrument d'élimination de la pauvreté »- etc.)